

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 octobre 2023

8. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (C. Brazier) « Rendre Saint-Joux plus accessible aux personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap » (A. Kurth)

Le Conseil municipal porte une grande attention au développement d'une politique inclusive, notamment en ce qui concerne l'accès aux infrastructures communales. Les individus en situation de handicap, souvent, font face à des défis qui les désavantagent dans leur vie au sein de la société. Cela inclut des endroits inaccessibles et des obstacles techniques qui peuvent entraver leur participation dans divers aspects de la vie, tels que les interactions sociales. Cependant, ces inégalités peuvent être surmontées ou compensées en mettant en place des mesures appropriées visant à promouvoir la participation à la vie sociale. Ces actions doivent prendre en compte les spécificités de notre commune et les contraintes liées à l'aménagement local.

La géographie de la Plage de St-Joux pose en effet des difficultés supplémentaires. En plus des infrastructures sanitaires et de baignade déjà mentionnées dans le postulat, divers obstacles tels que les chemins en gravier, les talus, les zones gazonnées, les pavés filtrants, les marches et les barrières entravent la mobilité des personnes à mobilité réduite. Il est donc essentiel d'étudier et de prendre en compte ces obstacles dans notre démarche d'évaluation. Il convient également de consulter les autorités responsables de la protection des rives du lac afin de déterminer les marges de manœuvre de notre commune.

Actuellement, la Commune de La Neuveville souhaite compenser le manque d'accessibilité à St-Joux en favorisant le site de La Plage pour offrir un accès de baignade accueillant et sécurisé aux personnes en situation de handicap. L'installation de sanitaires adaptés, des places de stationnement existantes proches du site, un accès au lac plus adapté et les contraintes naturelles moindres nous permettent bientôt de proposer un lieu de baignade répondant aux besoins de toute la population. De plus, La Plage bénéficie d'une surveillance de sauvetage inscrite dans le contrat de prestations fourni par l'actuel exploitant du lieu. Ainsi, La Plage semble plus propice à un aménagement pratique qui tient compte des besoins des utilisateurs en situation de handicap.

Afin d'améliorer l'accessibilité et les infrastructures nécessaires à St-Joux pour les personnes ayant une mobilité réduite, aux seniors et aux personnes en situation de handicap, le Conseil municipal propose d'accepter le postulat.

CONSEIL MUNICIPAL